

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2015-0218/DD/SG du 15 décembre 2015 du directeur de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à M. Étienne DOUTRELEAU

NOR : HASX1530993S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,
Vu l'article R.161-87 du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision n° 2015-0039/DP/SG du 2 décembre 2015 du président de la Haute Autorité de santé portant désignation d'un ordonnateur secondaire,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale, délégation est donnée à M. Étienne DOUTRELEAU, son adjoint, pour signer, en mon nom et dans la limite des attributions de la secrétaire générale, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 15 décembre 2015.

Le directeur,
D. MAIGNE